



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Bourg-en-Bresse, le 5 juin 2023

DIPER

Affaire suivie par :
Olivier MOREL
Tél : 04 74 45 58 89
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Appel à candidatures N° 6 relatif à 1 poste à profil de direction à décharge totale vacant à la rentrée scolaire 2023.

Pièce(s) Jointe(s) : Le formulaire de candidature et la fiche de poste correspondante.

- ⇒ 1 Poste de direction à décharge totale sur la circonscription de Miribel est à pourvoir à titre définitif au 1^{er} septembre 2023
- ⇒ La fiche de poste est présentée en pièce jointe (cf. l'Annexe correspondante)

Directions à décharge totale sur la circonscription de Miribel			Fiche de Poste
Ecole Élémentaire Alphonse Daudet (0010491D)	Montluel	13 classes	Annexe 1

L'inscription sur liste d'aptitude de direction est souhaitable mais cet appel reste ouvert à tous les enseignants*.

* L'affectation à titre définitif est conditionnée à l'inscription sur liste d'aptitude. Le candidat non-inscrit sur la liste d'aptitude et retenu au titre de cet appel à candidature sera affecté à titre provisoire sur la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste détenu à titre définitif.

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche de candidature en annexe devra être adressé pour le **12 au plus tard**, à votre inspecteur de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le **14 juin délai de rigueur**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

La commission d'entretien se réunira le **20 juin 2023** à la **circonscription de Miribel**.

Les candidats seront informés par courriel adressé sur leur adresse académique (prenom.nom@ac-lyon.fr) de l'horaire de leur entretien.

Les candidats retenus seront nommés au 1^{er} septembre 2023 sur le poste sur lequel ils ont candidaté. Pour rappel, ceux-ci ne sont pas autorisés à postuler à tout appel à candidature ultérieur en vue de pourvoir un poste à la rentrée scolaire 2023.


Marilyne Rémer



**ACADÉMIE
DE LYON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Poste de direction à l'école élémentaire Alphonse Daudet à Montluel

NOM : Prénom :

Téléphone portable :

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr
(adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien)

Je suis inscrit sur la liste d'aptitude de directeur de 2 classes et plus

Je m'engage à m'inscrire sur la liste d'aptitude de directeur de 2 classes et plus


À _____, le _____

Signature de l'intéressé(e)

**→ A envoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le 12 juin 2023
qui le transmettra à la division des personnels
pour le 14 juin 2023**

Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine

À _____, le _____
L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale

 <p>académie Lyon</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain</p> <p>éducation nationale</p>	<p>POSTE A PROFIL</p> <p>Directeur(trice) de l'école élémentaire Alphonse Daudet</p> <p>13 classes - MONTLUEL</p> <p>Circonscription de Miribel</p>
---	---

Titre requis

Inscrit sur la liste d'aptitude de direction

Descriptif des missions

Le candidat maîtrisera les différentes compétences du directeur ou directrice d'école décrites dans le décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs ou directrices d'école ainsi que dans le référentiel métiers des directeurs ou directrices d'école de la circulaire n°2014 - 163 du 1-12 – 2014, et la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directeur ou de directrice d'école. Son action s'inscrit dans le Droit Commun de l'Education Nationale. Néanmoins, le cadre général d'exercice professionnel implique que certaines compétences soient maîtrisées dès la prise de fonction.

Spécificités de la mission ; dans le cadre du droit commun :

Le directeur ou la directrice administre l'école et en pilote le projet pédagogique. (Art. VI, loi 2021-1716)

1. Responsabilités pédagogiques

Le directeur ou la directrice d'école assure la coordination nécessaire entre les enseignants. Il veillera à la mise en œuvre de l'ensemble des instances, y compris le conseil de cycle. Il ou elle veille également à la diffusion auprès des maîtres de l'école des instructions et programmes officiels et des documents d'accompagnement pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances de compétences et de culture, en assurant une médiation qui facilite leur mise en œuvre au plus près des besoins des élèves.

Il ou elle impulse les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages.

Le directeur ou la directrice assure :

- la mise en place, avec l'aide de l'équipe de circonscription, d'un tableau de bord avec des indicateurs de pilotage en lien avec le projet d'école ;
- l'accueil et l'accompagnement des enseignants entrant dans le métier et des enseignants qui ont des besoins d'accompagnement ou de développement professionnel avec l'appui de l'équipe de circonscription ;
- la mise en cohérence des outils pédagogiques par un pilotage pédagogique renforcé et adapté aux spécificités de l'école (enseignants, public accueilli) ;

ANNEXE 1

- la mise en place des parcours éducatifs des élèves : Parcours d'Education Artistique et Culturel, Parcours Educatif de Santé, Parcours Citoyen ;
- l'appui sur l'équipe de circonscription pour permettre le développement professionnel de tous les enseignants et s'assurer de la réussite de tous les élèves dans un environnement de travail serein et bienveillant.

Le directeur ou la directrice sensibilise l'équipe pédagogique à la qualité du climat scolaire.

Le directeur ou la directrice suscite la créativité de l'équipe pédagogique pour chercher collectivement comment rendre accessibles les enseignements en répondant aux besoins des élèves.

2. Responsabilités relatives au fonctionnement de l'école

Le directeur ou la directrice :

- assure un suivi renforcé des retards et absences,
- veille à ce que la commune lui fournisse les informations nécessaires à la transition entre les temps scolaire et périscolaire.

Il ou elle organise le service et contrôle l'activité des personnels territoriaux, pendant leur temps de service à l'école, ainsi que des personnels contractuels affectés à l'école.

3. Relations avec les parents et les partenaires de l'école

Le directeur ou la directrice, représentant de l'institution scolaire, est l'interlocuteur de la commune et de la communauté de commune éventuellement compétent pour son école notamment pour le PEDT.

Il ou elle veille à la qualité des relations de l'école avec les parents d'élèves et avec l'ensemble des partenaires de l'action éducatrice.

Il ou elle contribue au groupe de travail des directeurs du secteur de collège de Montluel.

En tant que directeur ou directrice déchargé(e) à temps plein et en étroite collaboration avec l'équipe de circonscription, il ou elle en coordonne l'action locale. Il ou elle participe au groupe de travail des directeurs déchargés à 75 et 100% de la circonscription.

4. Compétences requises

Les caractéristiques du secteur concernés rendent nécessaires de :

- Savoir communiquer avec des publics divers (partenaires de l'école, professionnels de l'éducation, familles socialement défavorisées, d'origines culturelles diverses ...) ;
- Etre volontaire, ambitieux pour l'école et ses élèves ;
- Prendre des initiatives et des décisions ;
- Savoir anticiper les situations de crise ;
- Etre disponible et réactif ;
- Connaître la gestion administrative, pédagogique et partenariale des élèves en difficultés, à besoins éducatifs particuliers et handicapés ;
- Etre loyal vis à vis de l'Institution.